
**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES (CCEBJ)**

1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8

(514) 286-4400

info@ccej-jbace.ca

www.ccej-jbace.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISSN 2562-6612

Credit photo couverture: CCEBJ

Toutes autres photos: CCEBJ

TABLES DES MATIÈRES

Liste des acronymes	i
Message de la présidente	iii
Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)	iv
CONTEXTE	1
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	2
Initiatives provinciales	3
Initiatives fédérales	5
Initiatives d'autres entités	6
Mise en œuvre du plan stratégique 2023-2028	7
Autres initiatives émanant du CCEBJ	9
CONCLUSION	10
ANNEXES	11
Annexe 1 Présentations pour et par le CCEBJ	11
Annexe 2 Composition et réunions du CCEBJ	12
Annexe 3 États financiers	13

LISTE DES ACRONYMES

AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada	LEI	Loi sur l'évaluation d'impact
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois	MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CCCPP	Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage	MPO	Pêches et Océans Canada
COMEV	Comité d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social	PATP	Plan d'affectation du territoire public
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
GNC	Gouvernement de la Nation Crie	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



En tant que présidente et au nom de tous les membres du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), j'ai le privilège de vous présenter le rapport des activités pour l'année fiscale 2024-2025.

Cette année encore, le CCEBJ a poursuivi son travail dans des dossiers fondamentaux pour la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). À cet effet, le CCEBJ continue de participer activement aux exercices de consultations émanant des différents gouvernements, comme la Loi sur les mines du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou différents programmes ou initiatives législatives et réglementaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. En parallèle, le CCEBJ poursuit aussi la mise en œuvre de son Plan stratégique 2023-2028 en ayant complété la réalisation du portrait complet du régime législatif et réglementaire applicable dans le domaine de l'environnement sur le territoire visé par le chapitre 22 de la CBJNQ, projet qui a été mené en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Cet outil s'avèrera, assurément, éclairant et indispensable dans la réalisation de nos mandats futurs.

Ainsi, comme vous le verrez dans notre rapport par la suite, cette année a encore été assez chargée pour le CCEBJ.

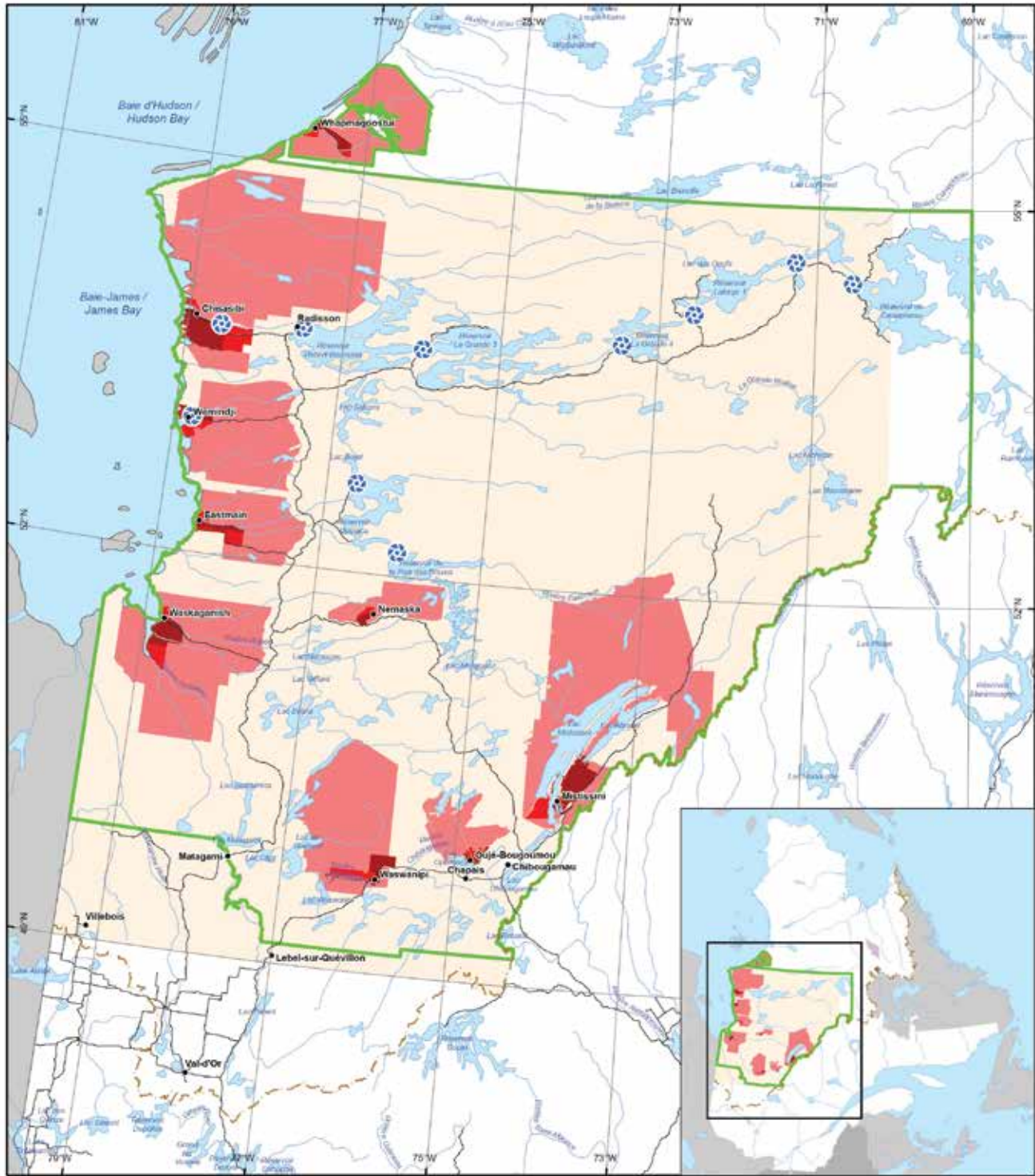
Aussi, je saisis l'opportunité pour souligner le soutien indéfectible de notre secrétariat aux membres du CCEBJ pour nous permettre de remplir son mandat tel que décrit au chapitre 22 de la CBJNQ. D'autant que le CCEBJ a fait face encore cette année à des défis de ressources humaines. À cet effet, nous avons eu à renouveler notre équipe d'analyse au cours de cette année. Je me réjouis de l'expertise et de l'enthousiasme que ces nouveaux membres du personnel apporteront au secrétariat. Le dévouement de nos employés est crucial pour remplir notre mandat et je suis (nous sommes) reconnaissant de leur soutien. Un gros merci.

Enfin, le CCEBJ tient à remercier la Chef Christina Gilpin, et le Vice-chef Arden Visitor d'avoir pris le temps de rencontrer le comité lors de son passage à Wemindji en septembre dernier. Je souhaite aussi remercier tous les membres de la communauté pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux. Par la même occasion, je remercie l'administrateur fédéral M. Terence Hubbard de sa présence à notre rencontre de novembre 2024. Finalement, l'année qui se termine verra une fois de plus des collaborateurs chevronnés quitter le CCEBJ. À cet égard, je tiens à souligner la contribution de Mme Manon Cyr de la délégation du Québec pendant plusieurs années et de M. Alexandre-Guy Côté de la délégation fédérale jusqu'en avril 2024, à la mission unique du CCEBJ.

Mélanie Savoie
Présidente



CARTE DU TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)



Centrale hydroélectrique / Hydroelectric power station

— Convention de la Baie James et du Nord québécois / James Bay Northern Quebec Agreement and North-eastern Quebec Agreement

Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social / Territory covered by the environmental and social protection regime ¹

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James / Eeyou Istchee James Bay Regional Government ²

Terres de catégorie / Categories of lands

- 1A Cri / Cree
- 1B Cri / Cree
- 1I Cri / Cree

¹ La limite sud du territoire d'application tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les Cries. / The Cree do not recognize the southern limit of the regime.

² Le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James exclut les municipalités de Chapais, Chibougamau, Label-sur-Quévillon et Matagami. / The territory covered by the regional Government excludes the municipalities of Chapais, Chibougamau, Label-sur-Quévillon and Matagami.

Note: Cette carte n'a aucune portée légale et ne doit pas être utilisée pour définir des limites officielles. / This map is for consulting purposes only and should not be used for defining official boundaries.
Projection: Lambert Conformal Conic, NAD83
Sources: NRCan CanVec 5M & 15M, MERN SDA 20K
Credits: Environment and Remedial Works Department, CNG
Date: 11/25/2024



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑕᑭᑭᑭᑭ ᑕ ᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕ ᑕᑕ ᑕᑕ

CONTEXTE



Le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social ayant comme objectif de réduire les impacts négatifs du développement touchant le territoire d'application du chapitre 22 (ci-après « le Territoire ») ou ayant des répercussions sur l'environnement, la faune ainsi que les droits et intérêts des Cris. Les processus établis en vertu du chapitre 22 visent, entre autres, à protéger les droits et garanties prévus par le régime de chasse, pêche et piégeage du chapitre 24 de la CBJNQ. Ainsi, les lois et règlements sur l'environnement et le milieu social ainsi que le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social doivent permettre un développement cohérent et compatible avec ces objectifs.

Forum officiel et privilégié établi par le chapitre 22 de la CBJNQ, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), composé de membres nommés par les parties crie, fédérale et provinciale, étudie et surveille la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le Territoire (voir carte p. iv). Le CCEBJ analyse les enjeux pouvant affecter l'environnement ou les communautés du Territoire, conseille les gouvernements concernant l'élaboration de politiques, de lois

et de règlements, et facilite le dialogue entre les parties prenantes. Cela, en vue d'assurer la protection des droits des Cris et de l'environnement duquel ils dépendent, dans le respect des principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ.

Les recommandations et les conseils du CCEBJ sont guidés par les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ et par le mandat du comité. Les activités additionnelles sont élaborées selon les résultats attendus pour les deux axes d'intervention issus du plan stratégique 2023-2028, adopté en juin 2023 :

1. Régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ : faire un état des lieux du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 afin d'évaluer la pertinence de formuler des recommandations afin de l'améliorer ;
2. Partenariats et communications : positionner stratégiquement le CCEBJ afin de produire des commentaires et recommandations pertinents ayant un impact, dans des délais appropriés.

Le plan stratégique 2023-2028 est disponible sur le site Internet du CCEBJ à <https://ccej-jbace.ca/publication-du-plan-strategique-2023-2028/>.



SOMMAIRE DES ACTIVITÉS



Initiatives provinciales

Foresterie

Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

Durant hiver 2023-2024, le CCEBJ a participé aux rencontres d'information sur la démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt. Un mémoire a été déposé en avril 2024. Les commentaires ont principalement touché la participation et consultation des Cris dans la planification forestière ainsi que les préoccupations et enjeux pour le Territoire : changements climatiques, conservation et stratégie d'aménagement, occupation du territoire et conciliation des usages.

Modernisation du régime forestier

En décembre 2024, le CCEBJ a soumis ses commentaires dans le cadre de la modernisation du régime forestier. L'accent a été mis sur le processus d'élaboration des modifications prévues au régime forestier, l'importance de tenir compte des ententes existantes, notamment des dispositions de la CBJNQ, et la nécessité d'une étroite collaboration entre le gouvernement du Québec et les Cris afin de garantir la mise en place d'un régime forestier qui profitera équitablement à tous les usagers du Territoire.

PAFIT 2023-2028 révisé

Le CCEBJ a été interpellé dans le cadre de la révision d'un PAFIT 2023-2028 à la suite des feux de forêt de l'été 2023. Après avoir étudié les documents fournis par le ministère, le comité a décidé de ne pas émettre de commentaires. En effet, il ne s'agissait pas de changements fondamentaux aux PAFIT, mais plutôt des ajustements découlant des feux de forêt.

Activité minière

En octobre 2024, le CCEBJ a soumis un mémoire dans le cadre des consultations pour le projet de loi 63 – Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions. L'accent a été mis sur les impacts de l'activité minière sur le Territoire : impacts des travaux et des camps d'exploration, réaménagement et restauration, et responsabilité des chemins miniers. La transparence, la communication avec les communautés, ainsi que les retombées économiques, la responsabilité civile

et les interventions d'urgence sont également des points mentionnés dans les commentaires.

Conservation

Plan Nature 2030

Le CCEBJ a envoyé au MELCCFP, en avril 2024, ses commentaires sur la phase 3 en insistant sur l'importance d'adopter une vision globale qui tienne compte des spécificités des différents territoires de la province et de considérer le statut particulier des Cris et les principes du chapitre 22 de la CBJNQ, essentiels pour la protection de l'environnement et du milieu social. Il a également été notifié que les communautés cries doivent être consultées dès le début des initiatives et plans d'action, et qu'il est crucial de prendre en compte les politiques, programmes et ententes existants et en cours aux niveaux fédéral, provincial et régional. Le CCEBJ encourage donc le MELCCFP à poursuivre les discussions avec les différentes entités du Territoire.

Après avoir examiné les documents du MELCCFP sur le plan d'action 2024-2027 du Plan Nature 2030, le CCEBJ a envoyé en juin 2024, une lettre de commentaires dans laquelle a été soulignée l'importance d'équilibrer le financement pour que la réallocation des fonds ne compromette pas les objectifs du Plan Nature, en harmonisant les initiatives en matière de biodiversité et de conservation en cours sur le Territoire sans diminuer les programmes actuels. Le CCEBJ a recommandé que les actions et indicateurs soient codéveloppés avec les instances locales et régionales, adaptés au contexte nordique, et intégrant les savoirs traditionnels ainsi que les impacts sociaux et culturels de la perte de biodiversité. Les indicateurs devraient notamment refléter l'importance des espèces menacées, envahissantes et culturellement significatives pour les Cris.

Par la suite, le CCEBJ a envoyé en juillet 2024 une lettre de commentaires relatifs au Plan de mise en œuvre (PMO) au leadership autochtone en conservation de la biodiversité du Plan Nature 2030. Le comité y soutient le développement du PMO comme moyen pour atteindre les objectifs et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et plus spécifiquement la cible 13 du Plan Nature. Le comité a également

rappelé que les activités de conservation de la biodiversité devront s'insérer dans le contexte législatif particulier sur le Territoire qui va au-delà de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et dans lequel la CBJNQ a préséance. Le CCEBJ a recommandé que le MELCCFP engage des discussions préalables avec les Cris et les instances du Territoire pour élaborer et mettre en œuvre ce PMO, afin de définir des actions concrètes en vue de réaliser les engagements et que le financement réponde aux besoins locaux et régionaux, tout en soutenant les projets en cours et futurs.

Autres mesures de conservation efficaces

Le CCEBJ a envoyé en août 2024 une lettre de commentaires relatifs aux lignes directrices encadrant le processus de reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) au Québec. Le comité y soutient la reconnaissance, par le biais des AMCE, des efforts de conservation des différents acteurs et par le fait même du leadership autochtone. Cependant, les lignes directrices devront refléter les particularités du Territoire de la Baie-James du point de vue géographique et culturel, en fonction de la gouvernance et de l'encadrement législatif particulier prévus dans la CBJNQ et les ententes subséquentes. Le comité encourage le MELCCFP à adapter le processus de reconnaissance des AMCE pour les terres publiques et conventionnées en mettant de l'avant la participation des Cris, et à identifier quelles zones sur le Territoire auraient le potentiel d'être une AMCE en collaborant avec les instances locales et régionales.

Gestion des matières résiduelles

En novembre 2024, le CCEBJ a émis des commentaires dans le cadre de la consultation sur les modifications proposées aux règlements encadrant la modernisation de la consigne et de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs. Le comité a appuyé l'objectif général de favoriser la réussite du déploiement du système modernisé de consigne, améliorant ainsi l'accès à l'année pour les communautés dans les territoires éloignés et isolés. Le comité a également appuyé l'exclusion des boîtes de conserve au système de consigne qui facilitera grandement la gestion de ces contenants sur le Territoire et l'application des règlements.

Caribou

Le CCEBJ a produit en juillet 2024 des commentaires sur les projets pilotes visant la protection de certaines populations de caribous. Le comité a souligné la volonté du gouvernement du Québec de travailler avec les communautés afin d'adopter des mesures qui tiendront compte de l'importance culturelle du caribou tout en respectant les droits et intérêts de ces dernières. Par contre, il a été notifié que les populations du Territoire, qui sont intimement liées à l'environnement, au mode de vie et à la culture crie, ne sont actuellement pas visées par les projets pilotes. Les populations de caribou ciblées par les projets pilotes sont celles qui sont le plus à risque dans l'objectif de rechercher un équilibre entre la conservation de l'espèce et les considérations socioéconomiques, mais il est important de rappeler que les populations du Territoire sont également dans une situation préoccupante et que des mesures devraient être prises pour assurer leur pérennité. Le CCEBJ suivra donc avec intérêt l'évolution de la situation.

Véhicules zéro émission

En août 2024, le CCEBJ a transmis ses commentaires relatifs au projet de Règlement prévoyant certaines prohibitions à l'égard de véhicules automobiles et de moteurs à combustion après l'avoir révisé et participé à des rencontres d'informations. Le comité a mentionné qu'il est favorable à la mise en place de mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques, mais a exprimé quelques préoccupations face aux enjeux relatifs à l'implantation du projet de règlement sur le Territoire : territoire vaste à parcourir, enjeux face aux infrastructures de recharge, déploiement des stations de recharge, sécurité et impacts financiers.

Cadre réglementaire en milieux hydriques

Le CCEBJ a transmis en septembre 2024 une lettre faisant part de ses commentaires dans le cadre de la consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques (régime permanent) et sur le projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. Le comité appuie l'ob-



jectif général de protéger les milieux humides et hydriques contre la dégradation occasionnée par les activités de développement mais a rappelé que le partage des responsabilités sur le Territoire est unique, et que plusieurs entités sont concernées : les communautés crie, le Gouvernement de la Nation Crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, ainsi que les municipalités jamésiennes. Il est donc primordial que le ministère s'assure du respect des juridictions octroyées par les ententes en place sur le Territoire et ce dans la limite de la capacité de chacune des entités à mettre en œuvre les dispositions des nouveaux règlements.

Quant au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles, ce dernier contient des articles concernant la circulation de véhicules dans les milieux humides et hydriques. Le comité a souligné l'importance que les restrictions concernant la circulation de véhicules motorisés dans les milieux humides et hydriques ne devraient pas causer de préjudice à la pratique des activités traditionnelles. Le MELCCFP est donc encouragé à apporter les modifications nécessaires au projet de règlement afin de remédier à la situation.

Projet de loi 81

En janvier 2025, le CCEBJ a soumis un mémoire dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 81 – Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement. Le comité a soulevé l'importance de l'occupation du Territoire et du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Les commentaires ont également porté sur la protection de l'environnement, l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale, la protection de l'eau et des milieux hydriques, les véhicules zéro émission et la gestion des matières résiduelles.

Initiatives fédérales

Caribou

Le CCEBJ a envoyé, en avril 2024, une lettre au sujet des questions de consultation en vertu de l'article 80 de la Loi sur les espèces en péril (LEP) pour le caribou. L'accent a été mis sur l'importance de la collaboration entre les parties fédérale, provinciale et crie et un rappel des mécanismes mis en place par la CBJNQ et ses

ententes complémentaires, les autres ententes conclues entre les parties applicables sur le Territoire, les comités, les organisations et les structures décisionnelles déjà présentes.

En juillet 2024, le CCEBJ a soumis ses commentaires sur le décret d'urgence visant la protection du caribou en vertu de l'article 80 de la LEP. Le comité a appuyé cette décision qui représente une étape positive dans la lutte contre le déclin de l'espèce et qui est intimement liée à l'environnement et à la culture cri. Le comité a également salué la volonté du gouvernement du Canada de travailler avec les communautés afin d'adopter des mesures qui tiendront compte de l'importance culturelle du caribou tout en respectant les droits et intérêts de ces dernières. Cela étant, il a été notifié que les populations du Territoire n'étaient actuellement pas visées par le décret d'urgence et le comité a rappelé que les populations du Territoire sont également dans une situation préoccupante et que des mesures doivent être prises pour assurer leur pérennité. Le comité suit donc avec intérêt l'évolution de la situation et participe aux rencontres de la Table ronde ECCC-Premières Nations sur le caribou.

Loi sur l'évaluation d'impact

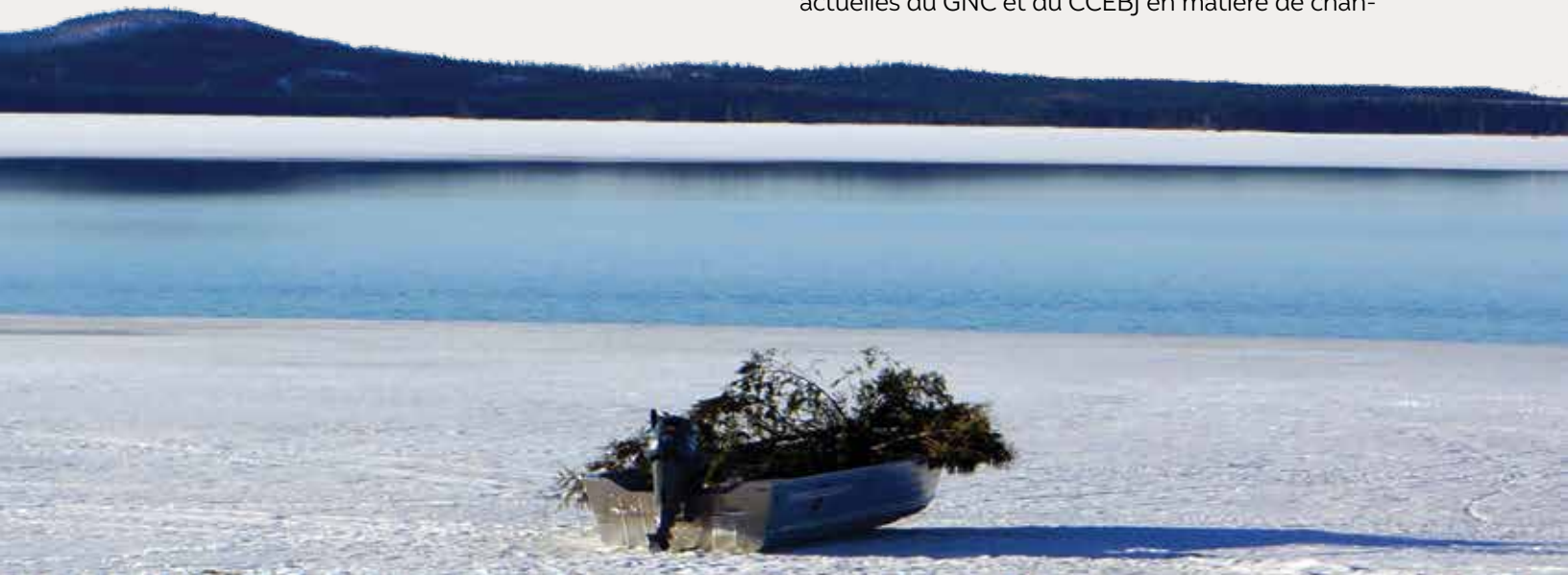
En septembre 2024, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires relatifs à l'examen du Règlement sur les activités concrètes dans lesquels le comité a recommandé qu'une vérification des zones d'incertitude entre le règlement et les annexes

du chapitre 22 de la CBJNQ soit réalisée. Dans le cadre des projets qui pourraient être soumis simultanément à la Loi sur l'évaluation d'impact et à la procédure du chapitre 22 de la CBJNQ, la coordination des évaluations serait préférable afin d'éviter le dédoublement des processus d'examen des projets et des consultations. Il a été également recommandé de s'assurer que ces dispositions permettent d'évaluer les petits projets susceptibles de se dérouler dans des zones sensibles ou culturellement importantes et qui contribuent collectivement à des effets cumulatifs significatifs.

Le CCEBJ a soumis, en octobre 2024, une lettre de commentaires relatifs au Règlement sur l'entente de coadministration des évaluations d'impact avec les Autochtones. Le comité a soulevé l'importance d'intégrer un esprit de collaboration dans la mise en œuvre des ententes de coadministration et a encouragé l'AEIC à poursuivre le travail collaboratif et les consultations subséquentes avec les organisations et groupes autochtones pour l'élaboration du règlement et de la politique.

Initiatives d'autres entités

En avril 2024, la directrice exécutive et l'analyste à temps partiel du CCEBJ ont participé au Forum régional cri sur le climat qui s'est tenu à Oujé-Bougoumou. Elles ont soutenu l'organisation de l'évènement de différentes manières. La directrice exécutive a co-présenté devant l'audience le rôle du CCEBJ et un résumé des initiatives passées et actuelles du GNC et du CCEBJ en matière de chan-



gements climatiques afin de jeter les bases pour ce forum. Elles ont également apporté leur soutien en tant qu'animatrices et preneuses de notes lors des ateliers du forum. L'évènement a permis d'engager des discussions significatives avec les membres des communautés et des organisations sur le Territoire qui seront utiles, bien au-delà du dossier des changements climatiques.

En août 2024, le CCEBJ a été interpellé par l'Administration régionale Kativik (ARK) dans le cadre de l'élaboration du projet de Règlement sur l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres. Lors de la rencontre du 10 septembre, les membres ont eu une présentation des représentants de l'ARK, suivie d'une période d'échange. Le 4 octobre, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires à l'ARK.

Mise en œuvre du plan stratégique 2023-2028

La section suivante présente l'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique.

Objectif 1.1 : Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

Cet objectif vise à outiller le CCEBJ d'une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire applicable sur le Territoire afin de dégager un état de la situation, ainsi que d'identifier les interactions, les contradictions et les doublons. Ceci permettra également de mieux comprendre la dynamique entre les lois et règlements qui s'appliquent sur le Territoire, aidant ainsi à mieux définir les enjeux lors de l'évaluation de la pertinence, pour le CCEBJ, de s'intéresser à un dossier et lors de la production de commentaires.

Objectif 2024-2025 : Finaliser le travail préparatoire (cible 2023-2024) et réaliser 25% de l'analyse de l'encadrement législatif (cible 2024-2025)

Réalisation 2024-2025 : En juin 2024, les membres du CCEBJ ont adopté le rapport produit par l'équipe de Mme Catherine Choquette de l'Université de Sherbrooke intitulé « Le droit de l'environnement sur le territoire de la Baie-

James » qui contient, entre autres, un inventaire des lois et règlements fédéraux et provinciaux en lien avec le mandat du CCEBJ. La version anglaise a été finalisée en mars 2025. Le document est maintenant disponible sur le site Internet.

À la suite de l'adoption du rapport, les membres ont identifié des thèmes à explorer, notamment la gestion des matières résiduelles, l'eau, et la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales. En préparation pour la réalisation de l'objectif 1.3, le CCEBJ procèdera également à un inventaire législatif détaillé en lien avec le suivi et la surveillance des projets autorisés.

Objectif 1.2 : Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

Cet objectif vise à effectuer une réflexion sur la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts afin d'évaluer les besoins pour assurer une bonne compréhension du processus par les parties prenantes.

Objectif 2024-2025 : Réaliser 75% du travail préparatoire (25% pour 2023-2024 et 50% pour 2024-2025)

Réalisation 2024-2025 : Au cours du printemps 2024, les membres ont approuvé l'approche proposée pour réaliser le travail préparatoire. Ce dernier se basera sur :

- Examen de la documentation sur les procédures d'évaluation et d'examen des impacts et des registres d'évaluation environnementale;
- Examen de la documentation spécifique aux projets.

Une grille d'analyse contenant des paramètres d'analyse a été développée pour les examens. Le travail d'évaluation des projets a débuté au cours de l'automne 2024.

Objectif 1.3 : Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés

Cet objectif permettra de voir, entre autres, s'il y a assez de ressources disponibles ou si la surveillance et le suivi sont adéquats. Le CCEBJ pourrait

par exemple recommander des actions dans le cadre de programmes de surveillance et de suivi qui ne remplissent pas les conditions ou qui n'atteignent pas les résultats anticipés. Du matériel d'orientation à l'intention des promoteurs de projets pourrait également être proposé.

Objectif 2024-2025 : Réaliser 50% du travail préparatoire

Réalisation 2024-2025 : Le travail sur cet objectif n'a pas pu être commencé au cours de l'année.

Objectif 1.4 : Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

Cet objectif vise à élaborer et mettre en œuvre quatre stratégies portant chacune sur une piste de solution identifiée par les membres afin d'émettre des recommandations. Les pistes de solution sont :

- Données
- Planification régionale
- Directives pour les études d'impacts
- Politique régionale

Objectif 2024-2025 : Réaliser la mise en œuvre de la stratégie de la première piste de solution (cible 2023-2024) et de la deuxième piste (cible 2024-2025)

Réalisation 2024-2025 : Au cours de l'année, le travail sur la stratégie pour les données a continué. Des entrevues ont été réalisées avec différents intervenants afin de cerner les besoins et les enjeux en termes d'accessibilité aux données. Par la même occasion, les discussions ont également porté sur les problématiques en lien avec la planification régionale dans le contexte de la prise en compte des effets cumulatifs. Afin de documenter la recommandation concernant les données, un document présentant les enjeux découlant de l'absence d'accès aux données est en préparation.

Objectif 2.1 : Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire

Cet objectif vise à développer et entretenir le réseau avec les intervenants du milieu et du

Territoire afin d'être plus au fait des besoins et ainsi pouvoir mieux y répondre dans les commentaires et recommandations du comité. Cet objectif vise également à être interpellé en amont lors de consultations et faciliter l'accès à de l'information ou des personnes-ressources.

Objectif 2024-2025 : Rencontrer quatre partenaires stratégiques

Réalisation 2024-2025 : Au cours de l'année, les membres du CCEBJ ont rencontré la Chef Christina Gilpin le vice-chef Arden Visitor de la Nation de Wemindji et lors de la 233e réunion qui s'est tenue dans la communauté en septembre 2024. De plus, les membres ont également rencontré l'Administrateur fédéral, M. Terence Hubbard, lors de la 234e réunion qui s'est tenue à Gatineau en novembre 2024.

En plus de ces rencontres, le CCEBJ a participé à quelques événements ayant permis de renforcer les liens avec le milieu : forum régional cri sur le climat du GNC (avril 2024), congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (novembre 2024) et congrès annuel Québec Mines + Énergie (novembre 2024).

Objectif 2.2 : Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ

Cet objectif vise à doter le comité d'outils de communication efficaces et accessibles, ainsi que de rendre l'information disponible afin d'assurer un positionnement stratégique en tant que référence pour les parties prenantes concernant les questions en lien avec le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22.

Objectif 2024-2025 : Élaborer le plan de communication (cible 2023-2024) et réaliser la mise en œuvre de 25% du plan de communication (cible 2024-2025)

Réalisation 2024-2025 : En juin 2024, les membres ont approuvé le début des travaux de refonte complète du site Internet. Les travaux se sont déroulés au cours de l'été. Le site en versions française et anglaise a été mis en ligne au cours de l'automne 2024. La version crie du site Internet a été mise en ligne au début de 2025.



Lors de la réunion de mars 2025, les membres du CCEBJ ont pris la décision de ne pas développer de plan de communication. Les membres identifieront plutôt des actions spécifiques à réaliser en fonction des besoins.

Autres initiatives émanant du CCEBJ et travail du secrétariat

Rôle du CCEBJ dans l'examen des PAFIT

Selon l'article 22.3.34 de la CBJNQ, le CCEBJ peut étudier et commenter, avant leur sanction ministérielle, les plans d'aménagement forestier du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) couvrant le Territoire. Ce dossier récurrent est particulier au mandat du comité. L'examen porte sur plusieurs sujets importants pour le Territoire (p. ex. les ressources fauniques et l'accès au Territoire) afin de favoriser l'amélioration des processus de planification et d'aménagement forestier.

Lors de la préparation pour l'examen des PAFIT 2023-2028, des discussions internes ont soulevé des questions quant au rôle du CCEBJ dans ce dossier. Au cours de l'année, des membres ont rencontré des entités impliquées dans le dévelop-

pement et l'examen des PAFIT sur le Territoire afin d'alimenter la réflexion. À la lumière des échanges internes et externes, les membres ont décidé d'organiser un atelier avec les entités pour poursuivre les discussions et approfondir la réflexion.

Ressources humaines

Au cours de l'année 2024-2025, l'équipe a connu plusieurs changements. Une nouvelle analyste à temps plein a été embauchée en juin 2024, en remplacement de l'analyste ayant quitté en mars 2024. Pour le poste à temps partiel, l'analyste en poste a quitté ses fonctions en novembre 2024 et son remplaçant entrera en poste le 1er avril 2025.

Travail quotidien du secrétariat

En plus des activités spécifiques décrites précédemment, le CCEBJ a poursuivi son travail continu de vigie afin d'identifier les dossiers qui pourraient être d'intérêt pour le comité et les membres. Basé sur une revue quotidienne de la Gazette officielle du Québec, de la Gazette du Canada, des infolettres, des communiqués, des médias traditionnels et des médias sociaux, cet exercice permet au secrétariat d'être rapidement en mesure d'évaluer la pertinence d'un dossier et les liens avec le mandat du CCEBJ.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2024-2025, le comité a transmis ses commentaires dans le cadre de plus d'une douzaine de consultations menées par différents ministères et ordres de gouvernement. Trois mémoires ont également été déposés, soit dans le cadre de la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt, du projet de loi 63 – Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, et du projet de loi 81 – Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement. Ces interventions ont permis au comité de faire valoir ses préoccupations et recommandations dans le contexte de modifications législatives.

Parallèlement, les travaux liés au plan stratégique ont bien progressé. Le comité a adopté le portrait législatif et réglementaire, ainsi que l'approche et la grille d'analyse pour l'évaluation de la transparence. La réflexion concernant les données dans le cadre de la prise en compte des effets cumulatifs s'est poursuivie. La visibilité du CCEBJ a été renforcée grâce à sa participation à plusieurs évé-

nements, à ses présentations et à la tenue de rencontres stratégiques avec des acteurs du milieu. La refonte complète du site Internet a également permis d'actualiser et de moderniser les outils de communication du comité.

L'année a aussi été marquée par un mouvement de personnel au niveau du secrétariat avec l'arrivée et le départ de plusieurs analystes, apportant un renouveau dans les perspectives et les expertises au service du comité.

L'année 2025-2026 s'annonce tout aussi riche, avec plusieurs dossiers à l'horizon, notamment la gestion des matières résiduelles, la modernisation du régime forestier, les enjeux relatifs à l'activité minière ainsi que l'évaluation du suivi et de la surveillance des projets en plus des initiatives émanant du plan stratégique déjà en cours.



ANNEXES

ANNEXE 1: PRÉSENTATIONS POUR ET PAR LE CCEBJ

Présentation de	Date	Titre
Michèle Leduc-Lapierre, CCEBJ	9 avril 2024 (Forum régional cri sur le climat)	Laying Foundations for the 2024 Cree Regional Climate Forum
Céline Létourneau, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Roch Gaudreau, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	11 juin 2024 (232 ^e réunion)	Projet de loi 63 – Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres disposi- tions
Émilie Dalpé-Turcotte, Administration régionale Kativik Véronique Gilbert, Administration régionale Kativik	10 septembre 2024 (233 ^e réunion)	Projet de Règlement sur l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres de l'Administration régionale Kativik
Clarke Shecapio, Cree Development Corporation Marc Dunn, Conseil SYM Consulting Inc.	13 novembre 2024 (234 ^e réunion)	La Grande Alliance Proposed Infrastructure Program Feasibility Studies
Michèle Leduc-Lapierre, CCEBJ	19 novembre 2024 (Congrès de l'AQEI)	Le régime de protection de l'environnement et du milieu social du Territoire de la Baie-James

ANNEXE 2: COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

Composition of the JBACE

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie

Marc Dunn, Conseil SYM Consulting Inc.
Graeme Morin, GNC

Tina Petawabano, GNC
Melissa Saganash, GNC

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Manon Cyr, Ville de Chibougamau (jusqu'en
novembre 2024)
Brigitte Goulet, MELCCFP

Jean-Philippe Marcoux, MELCCFP
Mélanie Savoie, MRNF, présidente

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Madeleine Green, RCAANC

Jean-Olivier Roy, AEIC, vice-président

Membre d'office

Rosine Nguempi Melou, CCCPP

Secrétariat

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Sarah Flibotte, analyste en environnement (jusqu'en novembre 2024)
Dominique Havel, analyste en environnement (depuis juin 2024)
Eva Wolf, agente de secrétariat

Réunions du CCEBJ

Le comité a tenu quatre rencontres en 2024-2025 :

232 ^e réunion	Hybride (Québec et visioconférence), 11 juin 2024
233 ^e réunion	Hybride (Wemindji et visioconférence), 10 septembre 2024
234 ^e réunion	Hybride (Gatineau et visioconférence), 13 novembre 2024
235 ^e réunion	Hybride (Montréal et visioconférence), 20 mars 2025

ANNEXE 3: ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

(Non audité – voir l'avis au lecteur*)

REVENUS

Subvention	
Secrétariat du CCEBJ	420 000 \$
Secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des revenus **450 000 \$**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	279 218 \$
Frais de déplacement	15 452 \$
Assurances	616 \$
Loyer (espaces à bureau)	35 185 \$
Télécommunications	2 932 \$
Cotisations, affiliations et congrès	1 044 \$
Traduction	7 790 \$
Reprographie	5 457 \$
Frais de messagerie et de poste	168 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	16 222 \$
Frais de site Internet	17 006 \$
Honoraires professionnels	12 636 \$
Honoraires de consultation	9 128 \$
Expertise et frais de rencontre	1 896 \$
Intérêts et frais de banque	237 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	428 \$

Affectation – étude des plans d'aménagement forestiers 10 000 \$

Sous-total CCEBJ 394 042 \$

Frais de secrétariat du COMEV 30 000 \$

Total des dépenses de fonctionnement **424 042 \$**

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GARNEAU INC., Société de comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.



1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420, Montréal (Québec) H2Z 1S8
(514) 286-4400 | www.ccebj-jbace.ca | info@ccebj-jbace.ca